



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 29 MARS 2024

L'an 2024, le 29 mars à 17 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 mars 2024 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BIETH DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy, Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRILLOT Guy, MAZUR Jean

Absents : Mmes BRELOT Emilie, BURLIN Véronique,
M. SANTINI Eddy

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2024.

ORDRE DU JOUR

I. COMPTE de GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

- Monsieur Le Maire présente le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, par le Trésor Public de Saint Amand-Montrond, visé et certifié conforme. Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Trésor Public pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion par 7 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention »
 - Résultat cumulé 2023 section de fonctionnement :
Excédent : 253 602.91€
 - Résultat cumulé 2023 section investissement :
Excédent : 6 867.65€
- Le conseil municipal, après avoir élu Monsieur Alain COURZADET pour présider la séance lors de la présentation du compte administratif 2023, dressé par le maire Monsieur Jean-Yves GIOT, délibère et vote le compte administratif 2023 par 6 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » et arrête les résultats définitifs identiques à ceux du compte de gestion 2023 :

Fonctionnement 2023 :

Recettes : 367 652.67€

Dépenses : 326 936.16€

Excédent : 40 716.51€

Excédent N-1 : 212 886.40€

Résultat cumulé : 253 602.91€ (excédent)

Investissement 2023

Recettes : 104 875.45€

Dépenses : 48 121.19€

Excédent : 56 754.26€

Déficit N-1 49 886.61€

Résultat cumulé : 6 867.65 € (excédent)

II. VOTE des TAUX

- A l'issue de la présentation de nos finances, Monsieur le maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes communales. Après en avoir délibéré le conseil municipal par 7 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » décide de ne pas procéder à une augmentation des taux des taxes pour 2024 soit :

- Foncier bâti : 35.61 %
- Foncier non bâti : 44.78 %
- Taxe habitation 15.38 %
(résidence secondaire)

Produit total souhaité de ces taxes : 141 844 €

III. AFFECTATION DES RESULTATS

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 à l'unanimité des présents le conseil municipal décide d'affecter les excédents respectivement à chaque section soit :

En fonctionnement au compte 002 = 253 602.91€

En investissement au compte 001 = 6 867.65€

IV. FONGIBILITE DES CREDITS

Pour plus de souplesse budgétaire, le conseil municipal a le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, des virements de section à section et des amortissements) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section : fonctionnement et investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits dans le cadre de ladite fongibilité.

V. BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget 2024. Un exemplaire des documents a été remis à chacun des conseillers (ères) douze jours avant la séance du conseil municipal.

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à 566 822.35€

Section investissement équilibrée en dépenses et recettes à 208 319€

Le total du budget pour l'exercice 2024 s'élève à 775 141.35€.

Le Maire invite les conseillers municipaux à présenter leurs demandes d'explications éventuelles, de faire part de leurs observations, le cas échéant.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget 2024 par 7 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

V. INFOS DIVERSES

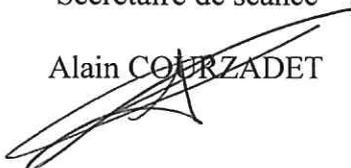
Alain COURZADET, 1^{er} adjoint, intervient au sujet du monument aux morts, il est envisagé la pose de repères lumineux pour signaler l'emplacement aménagé.

Le 1^{er} adjoint indique également que l'Etablissement Public Foncier Cœur de France (EPFLI) missionné par la commune pour la reprise des bâtiments vétustes au niveau du N°2 route de Sancoins (maison et granges est d'ors et déjà acquise concernant les actes notariés. A suivre... Les démarches administratives (permis de démolir) travaux, restitution à la commune.....c'est pas fini !

Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 16 mai 2024 à 19h.

Secrétaire de séance

Alain COURZADET



Le Maire

Jean-Yves GIOT

